



COMMUNE DE FRESQUIENNES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 09 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Ce budget a été réalisé sur les bases de la commission des finances présentées le 26 mars 2024. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès, de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, accueil de loisirs, salles polyvalentes...), aux impôts locaux, aux dotations versées par

l'Etat.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 représentent 972.043,32 euros.

Elles sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 332.000 € des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 représentent 821.645,00 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes sont constituées d'aides de l'Etat qui fluctuent selon les années :

- 2023 : 280.317,95 €
- 2022 : 275.233,38 €
- 2021 : 277.100,80 €
- 2020 : 253.924,35 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

- 2023 : 100.034,42 €
- 2022 : 103.660,29 €
- 2021 : 74.508,30 €
- 2020 : 58.547,47 €

On pourra constater l'augmentation importante en 2022 qui s'explique par le ralentissement de la crise sanitaire qui a permis la reprise des fréquentations au sein de l'accueil de loisirs mais également de la cantine scolaire.

b) Les principales dépenses et recettes de la section prévues en 2024 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	565 255,96	0,00	492 868,77	492 868,77	492 868,77
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	346 020,00	0,00	332 000,00	332 000,00	332 000,00
014	Atténuations de produits	50 865,00	0,00	50 865,00	50 865,00	50 865,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	89 758,50	0,00	88 530,50	88 530,50	88 530,50
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 051 899,46	0,00	964 264,27	964 264,27	964 264,27
66	Charges financières	7 580,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	49,05		279,05	279,05	279,05
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 059 528,51	0,00	972 043,32	972 043,32	972 043,32

023	Virement à la section d'investissement (4)	235 655,51		199 619,00	199 619,00	199 619,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	43 394,81		16 085,00	16 085,00	16 085,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		279 050,32		215 704,00	215 704,00	215 704,00

TOTAL	1 338 578,83	0,00	1 187 747,32	1 187 747,32	1 187 747,32
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 187 747,32
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	1 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	96 901,00	0,00	91 585,00	91 585,00	91 585,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	55 052,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00
731	Fiscalité locale	327 689,00	0,00	365 996,00	365 996,00	365 996,00
74	Dotations et participations (3)	265 253,00	0,00	247 849,00	247 849,00	247 849,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	33 131,00	0,00	61 100,00	61 100,00	61 100,00
Total des recettes de gestion courante		779 656,00	0,00	821 530,00	821 530,00	821 530,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	13 728,00	0,00	115,00	115,00	115,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		793 384,00	0,00	821 645,00	821 645,00	821 645,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	16 622,01		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		16 622,01		0,00	0,00	0,00

TOTAL	810 006,01	0,00	821 645,00	821 645,00	821 645,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	366 102,32
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 187 747,32
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	215 704,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

c) La fiscalité

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de taxe d'habitation (TH) 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

À compter de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau le taux de la taxe d'habitation, qui concerne :

- les résidences secondaires ;
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non assujettis à la CFE;
- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés en application du 1° du II de l'article 1408 CGI ;
- les logements vacants depuis plus de deux ans lorsque la collectivité a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

Taux 2024	
Taxe foncière (bâti)	38,70 %
Taxe foncière (non bâti)	36,77 %
Taxe d'habitation	16,09 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 365.996,00 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 277.849,00 €.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel accueil de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 490 273,42	759 029,95	0,00	512 663,75	512 663,75	0,00	512 663,75	1 271 693,70
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
203 Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	8 220,00	8 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 220,00
2041512 Subv. Grpt : Bâtiments, installations	8 220,00	8 220,00		0,00	0,00	0,00	0,00	8 220,00
21 Immobilisations corporelles	81 432,50	0,00	0,00	311 608,00	311 608,00	0,00	311 608,00	311 608,00
2131 Bâtiments publics	16 040,00	0,00		156 649,00	156 649,00	0,00	156 649,00	156 649,00
2138 Autres constructions	0,00	0,00		115 000,00	115 000,00	0,00	115 000,00	115 000,00
21538 Autres réseaux	21 116,50	0,00		22 959,00	22 959,00	0,00	22 959,00	22 959,00
2158 Autres inst., matériel, outill. techniques	15 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
2182 Matériel de transport	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183 Matériel informatique	1 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184 Matériel de bureau et mobilier	1 376,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188 Autres immobilisations corporelles	26 100,00	0,00		13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00	13 500,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	37 519,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231 Immobilisations corporelles en cours	37 519,86	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	1 372 188,16	750 809,95	0,00	169 894,00	169 894,00	0,00	169 894,00	920 703,95
Total des dépenses d'équipement	1 499 360,52	759 029,95	0,00	487 502,00	487 502,00	0,00	487 502,00	1 246 531,95

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
202104	GARDERIE		565 693,49	430 105,79	140 031,00	140 031,00	0,00	140 031,00
202206	PANNEAU LUMINEUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202209	ETUDE EAUX PLUVIALES		20 085,00	1 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202210	REFECTION TOITURE BOULANGERIE		39 704,28	17 016,72	0,00	0,00	0,00	0,00
202211	CHANGEMENT FENETRES ECOLE		0,00	119 730,00	200,00	200,00	0,00	200,00
202212	ABRI BUS HAUTOTS		6 573,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
202305	PREAU ECOLE		30 932,56	182 667,44	29 663,00	29 663,00	0,00	29 663,00
202307	CAMION BENNE 2023		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			569 967,92	750 809,95	169 894,00	169 894,00	0,00	169 894,00

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	2 240 828,37	737 190,57	512 663,75	512 663,75	1 249 854,32
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	994 307,16	737 190,57	236 498,00	236 498,00	973 688,57
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	994 307,16	737 190,57	236 498,00	236 498,00	973 688,57
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	14 000,00	0,00	35 300,00	35 300,00	35 300,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	14 000,00	0,00	35 300,00	35 300,00	35 300,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 008 307,16	737 190,57	271 798,00	271 798,00	1 008 988,57
021 Virement de la section de fonctionnement	235 655,51		199 619,00	199 619,00	199 619,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	942 896,83		16 085,00	16 085,00	16 085,00
041 Opérations patrimoniales (6)	53 968,87		25 161,75	25 161,75	25 161,75
Total des recettes d'ordre	1 232 521,21		240 865,75	240 865,75	240 865,75

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7) 0,00

Affectation au compte 1068 (8) 271 921,11

Total des recettes d'investissement cumulées 1 521 775,43

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- fin de la construction d'un bâtiment communal pour y accueillir la garderie périscolaire et l'accueil de loisirs,
- construction d'un préau dans la cour de l'école,
- fin de la réfection de la toiture du commerce de la commune,
- changement de fenêtres de l'école primaire,
- végétalisation et réfection de la cour d'école,
- Réfection de la façade du commerce de la commune.

Fait à FRESQUIENNES, le 09 avril 2024

Nicolas OCTAU

Le Maire